

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 V 47 Vœu relatif au sens de circulation de la rue Louis Loucheur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le vœu présenté par M^{me} Annick LEPETIT, M. Patrick KLUGMAN et les élus du Groupe Socialiste et Apparentés, relatif au rétablissement du double sens de circulation dans la partie de la rue Louis Loucheur comprise entre la nouvelle placette et la rue Fernand Pelloutier ;

Considérant le vœu présenté par M^{me} Brigitte KUSTER, M. Jérôme DUBUS et les élus du Groupe UMP, relatif à la mise en double sens de la rue Louis Loucheur ;

Considérant qu'une partie de la rue Louis Loucheur est en sens unique sur une distance de 70 mètres entre la rue Brunet et la rue Pelloutier, ce qui est source de nombreuses doléances de la part de riverains et commerçants du quartier ;

Considérant que certains automobilistes ont pris l'habitude d'enfreindre ce sens interdit, ce qui met en danger les piétons et autres usagers de la rue Louis Loucheur ;

Considérant les objectifs de réduction et apaisement de la circulation place Arnault Tzanck et rue André Bréchet, et plus généralement dans le quartier situé entre le boulevard Bessières et le boulevard périphérique, qui ont conduit récemment à créer une zone de rencontre rue Louis Loucheur et à réaménager la rue André Bréchet ;

Considérant l'intérêt d'accompagner le projet de prolongement du tramway T3 à Porte d'Asnières d'une réflexion sur la circulation des rues situées au voisinage du boulevard Bessières, en concertation avec les habitants des quartiers concernés ;

Sur proposition de M. Christophe NAJDOVSKI, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

- la modification du sens de circulation ou la mise en double sens de la rue Louis Loucheur entre la rue Brunet et la rue Pelloutier soient mises à l'étude, tout en conservant les objectifs de réduction et de pacification de la circulation dans le quartier,
- cette étude soit menée en concertation avec les habitants du quartier et en cohérence avec les travaux de prolongement du tramway T3 à porte d'Asnières.